

Les fondements du collège Samuel Vincent

Service de l'Association Samuel Vincent, le collège spécialisé en partage les valeurs républicaines et humanistes ainsi que les principes fondamentaux de démocratie, de laïcité et de justice sociale.

Conformément à son projet d'établissement et en application de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005, le collège spécialisé est profondément engagé dans la scolarisation des élèves en situation de handicap ainsi que dans l'accompagnement des familles. A cet effet, il mène ses missions avec le service de l'Ecole Inclusive et en partenariat avec les établissements du médico-social.

Etablissement privé sous contrat d'association avec l'Etat, et en application du décret n°2015-372 du 31/03/2015, le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation qui lui permet d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. En collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires, il accompagne également chaque élève dans la construction de son projet d'orientation.

Pour atteindre ce double objectif, les élèves reçoivent une formation qui articule enseignement général et mise en œuvre d'adaptations pédagogiques individualisées formalisée dans le cadre des projets personnalisés de scolarisation.

Les élèves accueillis

Conformément aux critères d'admission établis en partenariat avec les services de l'Education Nationale, les élèves accueillis au collège présentent :

- Des ennuis de santé ou un handicap sensoriel ou moteur ;
- Des difficultés dans les apprentissages, dues par exemple à des troubles cognitifs, pour lesquelles une adaptation et un renforcement des techniques pédagogiques s'avèrent indispensables.
- Une fragilité psychologique, à l'exception de celle susceptible de provoquer des manifestations comportementales graves.

www.samuelvincent.fr

Les modalités d'admission

- Les familles complètent un formulaire et le transmettent au secrétariat du collège.
- A réception du formulaire, le principal reçoit la famille et l'enfant.
- En mars, les familles déposent un dossier complet
- Les dossiers sont examinés en commission pluridisciplinaire dans le courant du mois de mai.
- Les avis sont rendus début juin.

Les pièces du dossier

- Formulaire Famille : 1^{ère} pièce à envoyer au secrétariat
- Bilan Pédagogique : Document remis à la famille lors de l'entretien avec le Principal (à faire renseigner par l'école).
- Certificat Médical (de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier) : du dossier MDPH à faire renseigner par le médecin qui connaît le mieux la situation de l'enfant.
- Evaluation psychométrique (de moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier) : sous pli confidentiel (= bilan de Q.I.)
- Bilans des rééducations en cours (moins de 2 ans au moment du dépôt du dossier) (orthophonie, orthoptie, ergothérapie, psychomotricité)
- Lettre motivée : signée par les représentants légaux

Si l'élève est en Projet Personnel de Scolarisation

- GEVASCO
- Notifications MDPH : AESH, MPA, SESSAD, ULIS, IMPRO

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Principal,

Laurent GARAT

Dans le cadre de votre demande d'admission au collège Samuel Vincent, l'Association Samuel Vincent est amenée à collecter et à traiter des données personnelles vous concernant. L'Association Samuel Vincent s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter notre établissement ou son délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo-ausiris@accens.net.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez choisir de saisir l'autorité de contrôle française en charge du respect des règles en matière de protection des données personnelles, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

- Par courrier : 3 Place du Fontenoy TSA 80715, 75334 Paris, Cedex 07

- Par internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>

www.samuelvincent.fr

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1892
SAMUEL VINCENT – Adresse postale : 365 Chemin Combe des oiseaux - Castanet 30900 NÎMES -France

SIREN 775 911 563 – APE 9329 Z

T 04 66 38 84 00-Mail : secretariat@samuelvincent.fr

Associations Unies en Services, en Ingénierie et en Ressources, pour l'Intervention Sociale

AUSIRIS
services ingénierie ressources